



Le tabac à la fac

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 6 janvier 2004

Je suis étudiante à l'université de Cergy-Pontoise et j'aimerais savoir ce que je dois faire pour que la loi Evin soit respectée ? pour que l'on puisse étudier sans être gêné par la fumée de cigarette ?

J'ai déjà contacté le secrétaire général pour lui demander ce qu'il comptait faire et il a répondu qu'il ne ferait rien pour ne pas se mettre les fumeurs à dos.

Est-ce normal qu'il ne respecte pas la loi ? que puis-je faire pour que cela change ?

Réponse :

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les établissements d'enseignement.

Inspirez-vous des [conseils pratiques](#) proposés par DNF.

Si vous n'obtenez pas de résultats concrets, prenez contact avec notre permanence au 01 42 77 06 56.